

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 Novembre 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le quatre novembre à dix-neuf heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mme Aurélie JACQUET est nommée secrétaire de séance.

Sommaire

1. Présence	2
Étaient présents	2
Étaient absents et excusés.....	2
2. Présentation Conseil Municipal Jeunes d'un projet parcours de santé sportif	2
3. Présentation du DICRIM Communal et du Plan Communal de Sauvegarde	2
4. Maintien de salaire – obligation des employeurs	3
5. Décisions modificatives -budget assainissement	3
6. Information complémentaire au tableau des emplois de la commune.....	3
7. Subvention communale – association Foyer Rural	3
8. Délibération autorisant le maire à solliciter des subventions auprès de la Communauté de Communes de la Dombes, dans le cadre des cheminements doux	3
9. Délibération autorisant le maire à solliciter des subventions auprès de la Préfecture de l'Ain, Région et Département dans le cadre des cheminements doux.....	3
10. Délibération autorisant le maire à la passation de marché dans le cadre des cheminements doux	4
11. Bilan comptage vitesse RD 1083.....	4
12. Présentation Réseau Initiative	4
13. Informations du maire et des élus.....	5

1. Présence

Étaient présents

M. MANCINI Cédric	Mme CALLY Audrey
M. MINASSIAN Guy	Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
Mme DUPAYRAT Sophie	M. VAN DORT Didier
Mme DESBOS Blandine	M. RUEZ Quentin
M. POTIN Fabien	M. GILLET Bernard
M. PISTRE Thierry	M. FROGET Bruno
M. GOURMAND Johann	Mme ROSERAT Charlène
M. CHAVET Clément	Mme ANTON Dorothée
Mme JACQUET Aurélie	M. CHAUDET Pierre
Mme FLUTET Catherine	

Étaient absents et excusés

- Mme ABRAM-PASSOT excusée, pouvoir à M. Cédric MANCINI, maire
- M. Quentin RUEZ excusé, pouvoir à M. Fabien POTIN
- Mme Dorothée ANTON excusée, pouvoir à Mme Sophie DUPAYRAT

Approbation du procès-verbal du 16 septembre 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le procès-verbal du conseil municipal du 16 septembre 2024

2. Présentation Conseil Municipal Jeunes d'un projet parcours de santé sportif

Julie qui encadre le conseil municipal jeunes un samedi par mois, se présente ainsi que 4 jeunes élus, venant du Lycée St Joseph et du Collège Thomas RIBOUD de Bourg en Bresse.

Ils informent chacun à leur tour qu'un questionnaire portant sur un parcours de santé sportif a été distribué à l'ensemble de la population.

L'élaboration de ce projet qui consiste à prévoir la mise en place d'un parcours sportif, a été voté avec 30 voix pour. Puis, 15 voix pour prévoir une journée création musicale, 14 voix pour un Pumptrack. D'autres idées ont émergé notamment autour d'une journée jeux et de société et une journée course de caisses à savon.

Informe que ce projet repose sur un partenariat avec Aire de fitness, précise qu'un repérage des lieux a été fait sur différents points de la commune, pouvant accueillir ce parcours ludique. (terrain de foot, vers le stade etc...)

Un devis sera présenté lors du début du projet. Le travail fourni sera en fonction du budget alloué par la commune.

3. Présentation du DICRIM Communal et du Plan Communal de Sauvegarde

Rapporteur : Véronique BESSARD, secrétaire générale

Elle présente le plan de sauvegarde qu'elle a élaboré avec quelques élus. Ce plan de sauvegarde permettra de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures, incendie, inondations, nucléaire, vents violents etc.. risques atteignant fortement la population. L'objectif de ce plan de sauvegarde est de pouvoir apporter dans l'urgence des réponses et de trouver des solutions à appliquer lors de différentes situations. Le maire sous sa responsabilité planifie les actions à mener et prévoit l'organisation nécessaire pour informer et protéger la population. Informe qu'un recensement de l'ensemble des bâtiments communaux a été fait, avec le matériel, photos et cartes à l'appui du dossier.

Cinq référents par quartier ont été nommés sur la base du volontariat : quartiers Veillère, Montsevelin, Migeleine, La léchère, Pernin, Verfey et Bouillères/Gures.

Un DICRIM a été également élaboré. Elle précise que c'est un document qui découle du Plan Communal de Sauvegarde rappelant à la population, le comportement à adopter en cas de catastrophes majeures. Ce document sera distribué avec le prochain bulletin municipal.

4. Maintien de salaire – obligation des employeurs

Rapporteur : Véronique BESSARD, secrétaire générale

Elle informe qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, les employeurs doivent obligatoirement participer au maintien de salaire des agents.

Une participation de 7€ par mois, est retenue par agent.

Voté à l'unanimité

5. Décisions modificatives -budget assainissement

Rapporteur : Guy MINASSAIN

En raison des travaux assainissement et des subventions reçues dans le cadre de ces travaux, il convient de rajouter des crédits aux comptes des amortissements. Il rappelle que ces écritures relèvent d'écritures comptables visées par la trésorerie.

Après avoir écouté l'exposé de l'adjoint aux finances, le conseil émet un avis favorable à ce transfert de crédit.

Voté à l'unanimité

6. Information complémentaire au tableau des emplois de la commune

Rapporteur : Véronique BESSARD, secrétaire générale

Elle informe qu'en raison d'un arrêté pris en date du 1^{er} Janvier 2024, sur la fonction de secrétaire générale il convient d'ajouter ce titre et de compléter le tableau des emplois de la commune.

Voté à l'unanimité

7. Subvention communale – association Foyer Rural

Rapporteur : Blandine DESBOS

Elle rappelle la création du foyer rural, à but non lucratif sur la commune qui a pour objectif l'encadrement et le développement des activités existantes et futures.

Afin de pouvoir démarrer cette association, les dirigeants ont sollicité la mairie, afin d'obtenir une subvention à hauteur de 200€.

Voté et accordé à l'unanimité

8. Délibération autorisant le maire à solliciter des subventions auprès de la Communauté de Communes de la Dombes, dans le cadre des cheminements doux

Rapporteur : Fabien POTIN, Adjoint

Monsieur le maire rappelle le projet de l'aménagement des cheminements doux et précise que ces travaux portent sur 4 axes de la commune. L'agence Ingénierie de l'Ain chargé du projet rappelle l'urgence de prendre une délibération dans le cadre d'une subvention « fonds de concours écologique », subvention obtenue auprès de la Communauté de Communes de la Dombes.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur POTIN, donne tous pouvoirs au maire, pour les signatures à venir dans le cadre des subventions attribuées par la Communauté de Communes.

Voté à l'unanimité

9. Délibération autorisant le maire à solliciter des subventions auprès de la Préfecture de l'Ain, Région et Département dans le cadre des cheminements doux

Rapporteur : Fabien POTIN, Adjoint

Suite au travail entrepris par l'Agence Ingénierie de l'Ain, le dossier a été proposé à la commission.

Rappelle que des panneaux vont être installés à la sortie de la Départementale, vers le verger, direction le cimetière, jusqu'au au chemin des oliviers, avec un abaissement de la vitesse à 50 kms /Heure.

Compte tenu que la départementale coupe le village, il a été nécessaire de nommer cette partie du village qui va correspondre à un hameau. A été retenu, la Brondallière - Commune de Saint Paul de Varax

Ces travaux portent sur 4 axes : de la caserne des pompiers à la Place Louis Jourdan

Du verger -rte départementale jusqu'au chemin des Oliviers

Du Pont rouge à hauteur de l'Eglise

De la route RD1083 à hauteur du Restaurant le Duverger

Le projet ne porte pas pour l'instant devant la coopérative, ne sachant pas la destination exacte de ce bâtiment. Ces travaux seront revus plus tard, qui seront prolongés à la rue des Ecoles jusqu'à l'Eglise.

Rappelle que ces cheminements doux permettront aux piétons, aux cyclistes, aux personnes ayant des poussettes de circuler plus librement et en toute sécurité.

3 entreprises ont été contactées pour effectuer les relevés topographiques, des devis sont attendus pour le 11 novembre, pour une analyse.

Un parking à vélo serait peut-être à prévoir vers l'espace du Vieux Jonc.

Sur la RD 17 Route de Saint André le Bouchoux, une écluse était prévue mais sera remplacée par un plateau surélevé, compte tenu du flux important de véhicules.

La seule écluse retenue sera alors placée vers le pont, du bief de la Croix.

Budget : différents scénarios ont été présentés, au final la somme de 838 490 HT avec un montant prévisionnel des aléas pour 83 850.00€ HT, et 103 300€ HT pour les frais annexes, ont été retenus, soit 1 025 140€ HT

Informe que ces travaux vont faire l'objet de plusieurs subventions dans le cadre de la Préfecture (DETR), de la Région, Plan Vélo, du Département laissant un reste à charge à la commune d'environ 430 000€ à 450 000€ ;

Les travaux seront à prévoir sur au moins 2 ans.

Rappelle qu'un prêt se termine en 2025, laissant la commune avec un seul prêt d'une petite échéance.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabien POTIN, donne tous pouvoirs au Maire, pour les signatures à venir dans le cadre de subventions attribuées par l'Etat.

Voté à l'unanimité

10. Délibération autorisant le maire à la passation de marché dans le cadre des cheminements doux

Rapporteur : Fabien POTIN

Il informe que pour réaliser ces travaux, il convient de passer un marché public. L'agence Ingénierie de l'Ain chargée du dossier doit recueillir l'autorisation du conseil municipal pour effectuer la passation de ce marché qui sera validé par la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabien POTIN, donne tous pouvoirs au Maire, à la passation d'un marché public.

Voté à l'unanimité

11. Bilan comptage vitesse RD 1083

Rapporteur : Cédric MANCINI, maire

Il informe que deux points de comptages ont été entreposés sur la départementale en deux lieux différents, afin de pouvoir constater les vitesses des véhicules. De nombreuses infractions ont été constatées et des contrôles de gendarmerie seront effectués sur cette portion de route.

12. Présentation Réseau Initiative

Rapporteur : Cédric MANCINI, maire

Il informe qu'il a reçu la directrice Madame Karine BOISSIER, d'Initiative Dombes Val de Saône, de Trévoux, le 10 octobre dernier, et présente la brochure « Réseau Initiative ».

Cette association vise à trouver des solutions pour des entreprises, agriculteurs... qui souhaitent s'installer avec des possibilités d'aides à la création ou reprise et croissance d'entreprises.

13. Informations du maire et des élus

Rapporteur : Cédric MANCINI, maire

Il informe qu'à la place de l'épicerie du village, un projet d'une petite épicerie primeur avec bar à vins, est en cours d'étude.

Vœux de la municipalité

Les vœux du maire auront lieu le 25 Janvier 2025 à la salle « espace du vieux jonc » à 11 heures

Rapporteur : Blandine DESBOS

Elle informe que 69 marcheurs ont emprunté le chemin « de la marche octobre rose », le jeudi 24 octobre, en lien avec le foyer rural et le comité des fêtes, dans un but aussi de redynamiser le marché du jeudi.

Ambiance assez sympa, une tombola était prévue, des paniers à gagner tirés au sort.

Un goûter a été organisé par la commune au retour. Un stand de maquillage a été mis également en place.

Rappelle la manifestation du beaujolais nouveau qui aura lieu en novembre.

En décembre des actions seront mises en place : action Noel en décoration, boîtes solidaires, téléthon.

Rapporteur : Fabien POTIN

Deux devis ont été reçus pour sécuriser la passerelle existante, qui franchit le Bief, à la hauteur du lotissement le Sofirel et permettant l'accès au terrain de boules.

Le devis de Métallerie concept a été retenu pour la somme de 6 900€ TTC

La messe de la SAINT HUBERT aura lieu le vendredi 8 novembre, une buvette sera prévue sous le préau de l'école primaire.

Rapporteur : Guy MINASSIAN

Informe que le transfert de compétence de l'assainissement vers les Communautés de Communes n'est plus obligatoire au 1^{er} janvier 2026, mais laissé au choix de la commune.

Rapporteur : Cédric MANCINI

Indique le nombre d'habitants suite au recensement de 2024 : 1 619 habitants

Informe qu'il a reçu une demande du domaine de la Dombes, ayant pour objet l'implantation des casiers de produits locaux sur le domaine public.

Un débat est ouvert sur l'impact qu'il pourrait y avoir au regard des commerçants existants et vérifier qu'il n'y ait pas d'interactions avec le marché du jeudi. Un droit de place et le sujet des dégradations du matériel sont également abordés.

La commémoration du 11 novembre est prévue ~~le 11~~ sur la place du 19 mars à 11H

Précise qu'il a été informé en dernière minute de la liquidation de H4D, gérant des cabines de téléconsultation, la raison pour laquelle aucun conseiller n'a pu être informé avant la diffusion officielle. C'est un sujet préoccupant, le Département attend des réponses pour une reprise éventuelle de l'activité par d'autres gérants.

Il précise qu'il faut revoir l'utilisation des deux locaux qui sont loués à la Semcoda, et a dû revoir le planning des agents concernés par cette fermeture.

Le prochain conseil municipal est fixé au 9 décembre 2024 à 19H30

La séance est levée à 23H05